



DELTA Actualité

Décembre 2005



Chères adhérentes, chers adhérents et futur(e)s adhérent(e)s,
Nous vous remercions de votre participation à l'enquête publique relative au projet d'implantation d'une zone commerciale sur les terres agricoles de la commune. Vos avis ont été pris en compte et ont conduit le commissaire enquêteur à émettre **un avis défavorable au projet de la zone du Gros Chêne** comme l'on déjà fait d'ailleurs la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, le Conseil Général et la Chambre des Métiers**. Nous remercions aussi les associations adhérentes de DELTA pour l'efficacité de leur action locale, l'association départementale " Yvelines Environnement " et le collectif "Non à l'A12" pour leur opposition à ce projet.

Conclusion de l'enquête publique sur la ZAC du Gros Chêne

Au cours de l'enquête publique, 40% des foyers essartois se sont manifestés.
Ce taux de participation est très important voire exceptionnel pour ce genre de consultation.
99% se sont exprimés contre l'implantation d'une ZAC commerciale et intercommunale sur les terres agricoles de la commune. Cet engouement à conserver un environnement rural à notre village montre que les habitants sont très attachés à la manière de vivre qu'ils ont choisi en résidant aux Essarts le Roi.
Le dossier présenté était une information descendante, rappelant les cours *ex cathedra*, alors que la bonne démarche aurait été de consulter en

préalable les citoyens sur l'opportunité de ce projet. **99%** d'avis défavorables donné à ce projet devraient inciter les élus à être « à l'écoute du débat et des préoccupations des habitants », ce qui ne pourrait que les aider pour prendre des décisions plus éclairées.
En abordant l'enquête publique avec un dossier incomplet mais verrouillé, nos élus ont oublié les études de sensibilité. Le refus de la population est tout à fait légitime au regard des échecs puis des friches industrielles ou commerciales réalisées au cours des générations passées.
Il faut pratiquer autrement. Pour répondre légitimement à l'attente des habitants, il faut travailler avec plus de concertation .

L'association DELTA remercie tous ceux qui ont fait la démarche citoyenne auprès du commissaire enquêteur chargé de cette enquête et demande à l'équipe municipale de prendre en compte le veto des Essartois en abandonnant ce projet et de reclasser les parcelles considérées en terres agricoles en conformité avec la réalité du terrain.

Monsieur le Maire, écoutez s'il vous plait l'avis des Essartois.

La Zone Agricole Protégée

Le dossier de classement en Zone Agricole Protégée (Z.A.P) poursuit son chemin administratif.
Après la définition du périmètre, l'approbation des conseils municipaux de St Rémy l'Honoré et des Essarts le Roi, il vient de franchir une nouvelle étape en étant validé par la Chambre d'Agriculture des Yvelines et par la Commission Départementale d'Orientation Agricole (C.D.O.A).
Il devrait être prochainement soumis à Enquête Publique puis nouvelle approbation des deux conseils municipaux de St Rémy l'Honoré et des Essarts le Roi pour intégrer les observations éventuelles transmises par tous au cours de l'enquête publique.
La dernière étape sera l'arrêté préfectoral créant la Zone Agricole Protégée.

La Z.A.P est un outil de réflexion mis en place par la loi d'orientation agricole 2001. Elle protège les terres cultivées de l'urbanisation en prenant en compte les influences des projets sur les exploitations agricoles, la qualité de vie de la population et la qualité des paysages. C'est un statut de protection juridique défini par la loi.

Si ce projet va à son terme, comme nous le pensons, ce sera la première Z.A.P du département des Yvelines

Nous remercions M. Jean-Marie Isabelle, 1^{er} adjoint au Maire des Essarts le Roi, qui a présenté le dossier lors du débat à la Commission Départementale d'Orientation Agricole pour l'obtention d'un vote favorable.



Le projet de prolongement de l'Autoroute A12

Nous vous avons exposé dans le DELTA Actualité du mois de Juillet la procédure générale de la Commission Nationale de Débat Public (C.N.D.P). Maintenant, nous allons être tous acteurs de ce débat puisque la C.N.D.P a accepté la saisine du Ministre de l'équipement et a nommé M. Gilbert Carrère président de la Commission Particulière du Débat Public. Il aura en charge d'organiser les réunions d'informations et de collecter les observations de chacun sur l'opportunité de réaliser cette autoroute dans le sud des Yvelines.

Le débat débutera en Mars 2006 pour une durée initiale de quatre mois. Nous ne manquerons pas de vous informer et de vous solliciter dans cette période.



Assemblée générale 2006

L'assemblée générale de l'association DELTA se tiendra comme d'habitude Salle Barraud le

vendredi 24 février 2006

Ce sera l'occasion de discuter ensemble de toute cette actualité.

La composition de notre bureau :

Jean-Marc RABIAN (président, 0134846807),
Dominique CHESNAIS (trésorière), Michel
DEGROUX (secrétaire, 0134846308), Roger MARS
(vice-président), Pierre-Jean JANIN (vice-
président), Nicolas DELATTRE, Pierre-Marie
CORTOIS

Quand le gouvernement fait les questions et les réponses !!!

En saisissant, le 6 juillet 2005, la CNDP sur les projets de prolongement de l'A104 et de l'A12, le **ministère de l'équipement** engage une concertation avec la population participative et les associations d'environnement.

La première action du débat public qui débutera en Mars 2006 sera l'étude de l'opportunité des prolongements de l'A12 et de l'A104.

Par son mandat du 13 septembre 2005 transmis au Préfet de Région pour la révision du S.D.R.I.F., **le gouvernement** pousse en avant ces deux projets. Comment analyser ces deux actions antinomiques sur un aménagement déterminant du territoire des Yvelines ?

Pour vous informer, l'association utilise deux outils de communication :

Le « DELTA Actualité », document papier que nous distribuons dans vos boîtes à lettres, traite les thèmes du moment. En 2005, nous avons édité 3 « DELTA Actualité ».

Le site Internet <http://delta78.free.fr> que vous avez été nombreux à visiter pendant l'enquête publique vous apporte les informations sur les dossiers que nous suivons, et vous permet de consulter ces mêmes dossiers que nous avons réalisés pour chaque thème. La rubrique « envoyer une remarque » vous permet de nous communiquer vos observations que notre secrétaire se fera un plaisir de traiter. Si vous souhaitez une réponse, n'oubliez pas de laisser vos coordonnées, un numéro de téléphone ou une adresse e-mail.

Joyeux Noël
Et Bonnes Fêtes de fin
d'année à tous

